

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Le journal « Les Dernières Nouvelles d'Alsace » est officiellement habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Vos contacts :
Tél. : 03 88 21 56 55 - Fax : 03 88 21 56 41 - dnalegales@dna.fr
Et dans toutes nos agences locales.

Selon l'Arrêté du 18 décembre 2015 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,80 € HT pour l'année 2016.

Avis d'appel d'offre

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de services

ENTITE ADJUDICATRICE : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT de Dannemarie - Retzwiller - Wolfersdorf - Traubach-le-Haut et Traubach-le-Bas - 18, rue de Belfort - 68210 RETZWILLER - BP 13 - à 68210 DANNEMARIE
Tél. 03 89 25 02 00
Courriel : sia_dannemarie_compta@orange.fr - Interlocuteur : M. le Président.
ASSISTANT :
Cabinet B.E.R.E.S.T - 71, rue du Prunier - BP 21227 - 68012 COLMAR Cedex.
PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée, article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de négocier ou d'attribuer sans négociation. S'il y a négociation, celle-ci portera sur la valeur technique et sur l'offre financière.

OBJET DU MARCHÉ DE TRAVAUX : Marché de prestations de services pour le compostage des boues d'épuration en vue de leur valorisation agricole (2017-2019) / Catégorie de service : n° 16.
LIEU D'EXECUTION : Boues à chercher à la station d'épuration du SIA qui se trouve à WOLFERSDORF (68210).
VARIANTES : non autorisées.
PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS : non.
Durée : trois ans, renouvelable une fois pour une durée de un an (durée totale maximum de quatre ans).

IMPORTANTANCE DES TRAVAUX : il n'est fixé ni montant minimum ni maximum.
CRITERES D'ATTRIBUTION : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères annoncés dans le Règlement de la Consultation.
JUSTIFICATIONS A PRODUIRE LORS DE LA REMISE DES OFFRES : Conformément aux articles 44 et 48 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016 et précisées dans le règlement de la consultation.
DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 9 novembre 2016 à 12 h.

MODALITES DE REMISE DES OFFRES :
- par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse de l'entité adjudicatrice
- par voie électronique sur le profil acheteur du site internet suivant : <http://www.e-marchespublics.com>
LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE PEUVENT ETRE OBTENUS AUPRES DE :
- SIA de Dannemarie - Madame ENAY - Tél. 03 89 25 02 00
- BEREST à COLMAR - Monsieur SCHWOERER - Tél. 03 89 20 30 10

DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours.
CONDITIONS ET MODE DE PAIEMENT POUR OBTENIR LE DOSSIER DE CONSULTATION : Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur le site à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com> ou auprès du cabinet BEREST - 71, rue du Prunier - B.P. 21 227 - 68012 COLMAR Cedex contre remise d'une enveloppe timbrée à l'adresse de l'entreprise. Les frais de reprographie, à la charge de l'entreprise, s'élèvent à 50 € TTC (chèque au nom de BEREST à fournir lors de la demande).
DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 17 octobre 2016.

769713800



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de services

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE STRASBOURG.
Mandataire : HABITATION MODERNE - 24, route de l'Hôpital - CS30062 - 67027 STRASBOURG Cedex
S.A.E.M.L. - N° SIRET 568 501 415 00042
Objet du marché : Exploitation d'installations individuelles chauffage et eau chaude sanitaire.
Modalités de financement et de paiement : Fonds mis à disposition par la Ville de Strasbourg - Délai : 30 jours

Mode passation : Marché à procédure adaptée avec faculté d'engager des négociations - Article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.
Type de consultation : Les prestations font l'objet d'un unique lot.
Durée du marché : 48 mois.
Dossiers de consultation :
Les dossiers de consultation peuvent être téléchargés sur la plateforme Alsace Marchés Publics : <https://alsacemarchespublics.eu>
Ou retirés auprès du service " Marchés " d'Habitation Moderne :
24, route de l'Hôpital - CS30062 - 67027 STRASBOURG Cedex

Critères de sélection :
1. Note méthodologique : 50 points (Moyens humains - 20 points, Moyens de communication - 10 points, Organisation des interventions d'entretien - 10 points, Organisation des interventions de dépannage - 10 points)
2. Références : 10 points
3. Prix des prestations Pondération : 40 points (Prix P2/P3 - 20 points, Taux horaires main d'œuvre - 10 points, Coefficient de majoration du prix de l'achat des fournitures - 10 points).
Réception des offres : Dans les conditions énoncées par le règlement de consultation :
- Sous format " papier " à :
HABITATION MODERNE
Madame la Directrice Générale
Pôle de l'habitat social
24, route de l'hôpital, CS 30062 - 67027 STRASBOURG Cedex
- Ou sous format électronique sur <https://alsacemarchespublics.eu>
Les offres sont à remettre pour le mardi 15 novembre 2016 avant 11h00 délai de rigueur.

Les offres devront être rédigées en langue française.
Délai de validité des offres : 120 jours
Renseignements complémentaires : Demande écrite avant le : 7 novembre 2016 sur la plateforme Alsace Marchés Publics : <https://alsacemarchespublics.eu> ou à : HABITATION MODERNE - Service Marchés - 24, route de l'Hôpital CS 30062, 67027 Strasbourg Cedex
Date d'envoi de l'avis : 19/10/2016.

La Directrice Générale - V. JACOB

769967000

Ventes et adjudications



Etude de Maître Rémy PEIFFER
Notaire associé d'une SCP
Titulaire de l'Office Notarial
au 1, rue Frohnaecker à Soultz-sous-Forêts (67250)
Tél. 03 88 80 40 07

RAPPEL D'ADJUDICATION FORCÉE

Dans la procédure d'exécution forcée, diligente par La BANQUE POPULAIRE D'ALSACE , avec siège à Strasbourg, 4, quai Kléber, aujourd'hui la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, avec siège à Metz, 3, rue François de Curel, Représentée par Maître Jérôme CAEN, avocat à Strasbourg, 9-10, place du Temple Neuf comme créancière poursuivante.

CONTRE
- La SCI MESSEMER avec siège à Merckwiller-Pechelbronn, 12, rue des Quatre Hommes;
Représentée par son gérant, Monsieur Guillaume MESSEMER comme débiteur poursuivi.

ladite procédure ayant été ordonnée par le Tribunal d'Instance de Haguenau en date du 26 septembre 2011 sous dossier L1 40/2011, devenue définitive, suite au rejet du pourvoi formé par le débiteur par arrêt de la Cour d'Appel de Colmar le 21 juin 2013 sous N° RG 12/00787 respectivement de l'ordonnance rendue par le même Tribunal d'Instance de Haguenau en date du 30 avril 2014 nommant Maître Rémy PEIFFER aux lieu et place de Maître Régis MEYER et du certificat de non recours contre ladite ordonnance délivré par le tribunal le 4 juillet 2014

Maître Rémy PEIFFER, notaire, procédera le **vendredi 4 novembre 2016 à 15 heures au club-house du FC Soultz-sous-Forêts, rue des Vignes**

à la vente aux enchères publiques par voie d'exécution forcée de l'immeuble sis à Merckwiller Pechelbronn, 12, rue des Quatre Hommes.

L'adjudication aura lieu sur une mise à prix de SIX CENT MILLE EUROS (600.000,00 euros).

Pour les conditions relatives à la participation à l'adjudication ainsi que les modalités de paiement du prix il est référé à l'annonce parue dans ce journal le dimanche 2 octobre 2016, ainsi qu'au cahier des charges dressé par Maître Rémy PEIFFER, notaire à Soultz-sous-Forêts en date du 20 septembre 2016, Rép. N° 2329 de ses minutes.

Le Notaire : Rémy PEIFFER

768927800

Enquête publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable au déclassement de chemins ruraux

L'enquête publique préalable au déclassement de chemins ruraux concernant une partie d'une superficie d'environ 5,50 ares à détacher de la parcelle cadastrée section DB n° 10 se déroulera sur le territoire de la commune de HAGUENAU du mardi 8 novembre au mardi 22 novembre 2016.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier d'enquête à la Mairie de HAGUENAU aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) et consigner, s'il y a lieu, leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Monsieur Jean-Louis DEMAND, Commandant de Police en retraite, domicilié à HAGUENAU-MARIEN-THAL, 6, rue du Rothbach qui siègera à l'annexe de la Mairie de HAGUENAU, salle 12 (1^{er} étage) et y recevra personnellement le public le mardi 8 novembre 2016 (1^{er} jour de l'enquête) de 10 h à 12 h et le mardi 22 novembre 2016 (dernier jour de l'enquête) de 14 h à 16 h.

769761300

AVIS RELATIF À L'ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

Commune de KILSTETT

Projet de rétablissement de l'accès du sentier de l'Aftertor à la rue du Sous-Lieutenant-Maussire, à Kilstett

Le public est informé qu'il sera procédé à Kilstett, du jeudi 20 octobre au vendredi 4 novembre 2016 inclus, soit pour une durée de 16 jours, à :
- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des acquisitions et travaux nécessaires à la réalisation du projet de rétablissement de l'accès du sentier de l'Aftertor à la rue du Sous-Lieutenant-Maussire, à Kilstett ;
- une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir pour la réalisation de l'opération.

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête sont :
- un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique ou refusant cette déclaration,
- un arrêté préfectoral portant déclaration de cessibilité ou refusant cette déclaration.

M. Alain LÉVY, Conseil en franchise et en immobilier commercial, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur suppléant est M^{me} Dominique BRAUN-BECK, Juriste.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Kilstett et visera toutes les pièces du dossier d'enquête. Il est autorisé à utiliser son véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission.

Un dossier d'enquête comportant notamment une notice explicative du projet, un plan général des travaux, un plan parcellaire et un état parcellaire sera déposé durant toute la période d'enquête à la mairie de Kilstett (1, rue de la Mairie, 67840 Kilstett), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux afin que chacun puisse en prendre connaissance. Pendant toute la période de l'enquête, les observations portant soit sur l'utilité publique de l'opération, soit sur son emprise, pourront être consignées sur les registres correspondants, déposés à la mairie de Kilstett.

Les observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur par courrier à la mairie de Kilstett. Elles seront alors annexées aux registres et tenues à la disposition du public. En outre, les déclarations verbales du public seront reçues personnellement par le commissaire enquêteur en mairie de Kilstett :

- le jeudi 20 octobre 2016 de 15 h à 19 h,
- le jeudi 27 octobre 2016 de 15 h à 19 h,
- le vendredi 4 novembre 2016 de 8 h à 12 h.

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut contacter la mairie de Kilstett, M. Johann DUHAMEL, par téléphone au 03 88 96 21 09 ou par mail à l'adresse suivante : johann.duhamel@kilstett.fr

À l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur établira deux rapports relatant le déroulement des deux enquêtes et rédigera des conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non, d'une part à la déclaration d'utilité publique de l'opération et d'autre part à son emprise.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au préfet les dossiers d'enquête, accompagnés des registres et pièces annexées, ainsi que ses rapports et conclusions motivées.

Il pourra être pris connaissance des rapports et des conclusions motivés du commissaire enquêteur à la préfecture du Bas-Rhin, Bureau de l'Environnement et des procédures publiques (bureau 212) ou à la mairie de Kilstett, pendant une durée d'un an après la fin des enquêtes.

768938800

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Ville de Molsheim

Révision du Plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en Plan local d'urbanisme

Révision du zonage d'assainissement

Par arrêté municipal n° URB/02/2016 du 10 octobre 2016, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme et à la révision du zonage d'assainissement pour une durée de 33 jours consécutifs, **du lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus.**

Les caractéristiques principales du projet sont :
En ce qui concerne la révision du Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme :

- Valoriser et préserver les paysages, les milieux naturels, les espaces boisés, les continuités écologiques
- Conserver des coupures vertes avec les communes limitrophes
- Protéger la ressource en eau
- Prendre en compte les risques présents sur le territoire notamment le risque d'inondation et les risques technologiques
- Assurer un développement urbain cohérent et maîtriser à l'intérieur des limites du contournement de la ville et densifier les zones d'activités économiques

- Répondre aux besoins en logements quels que soient l'âge, le niveau de ressources et la structure du ménage
- Conserver le dynamisme économique de la ville et pérenniser le pôle d'emplois

- Préserver les activités agricoles et en particulier la zone AOC, et permettre aux exploitations de se développer
- Améliorer les conditions de transport et de déplacements : renforcement du maillage cyclable, accompagner le développement de l'offre ferroviaire, valoriser le TAD

En ce qui concerne le zonage d'assainissement :
Mettre en cohérence le zonage d'assainissement avec le projet de PLU

Au terme de l'enquête, les dossiers éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints aux dossiers d'enquête publique unique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront approuvés :

- en ce qui concerne la révision du POS en PLU, par délibération du conseil municipal ;
- en ce qui concerne le zonage d'assainissement, par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Monsieur André CHARLIER, Commandant de Police Honoraire a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Richard WAGNER, Commissaire général a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier d'enquête publique unique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au Vendredi de 8h15 à 12h et de 14h00 à 17h15
- **Ainsi que le lundi 12 décembre 2016 de 16h00 à 19h00 (exceptionnellement)**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie, sise 17 place de l'Hôtel de Ville - 67129 MOLLSHEIM Cedex. Les observations du public pourront également être faites par voie électronique à l'adresse suivante : urba@molsheim.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie (salle Bugatti - Aile A) les :

- lundi 14 novembre 2016 de 8h30 à 11h30
- mardi 22 novembre 2016 de 14h00 à 17h00
- jeudi 1er décembre 2016 de 8h30 à 11h30
- lundi 12 décembre 2016 de 16h00 à 19h00
- vendredi 16 décembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante :

<http://www.molsheim.fr>

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la mairie.

Le dossier de P.L.U comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.
L'avis du Préfet du Bas-Rhin en matière d'environnement est joint au dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie durant un an après la fin de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune.

L'autorité responsable du projet de révision du POS en PLU est la Commune de Molsheim représentée par son Maire Monsieur Laurent FURST et dont le siège administratif est situé 17 place de l'Hôtel de Ville à 67129 MOLLSHEIM CEDEX. Des informations peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme à cette adresse.

L'autorité responsable du projet de révision du zonage d'assainissement est la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, représentée par son Président Monsieur Laurent FURST et dont le siège administratif est situé à 2, route Ecospace à 67129 Molsheim CEDEX.

Des informations peuvent être demandées auprès des services techniques de la Communauté de Communes à cette adresse.

768948000

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable au déclassement de chemins ruraux

L'enquête publique préalable au déclassement de chemins ruraux concernant la parcelle cadastrée section EK n° 116 en totalité, une partie d'environ 14 ares à détacher de la parcelle cadastrée section EK n°114 et une partie d'environ 12 ares à détacher de la parcelle cadastrée section EI n° 148 se déroulera sur le territoire de la commune de Haguenau du lundi 7 novembre au lundi 21 novembre 2016.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier d'enquête à la mairie de Haguenau aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) et consigner, s'il y a lieu, leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Monsieur Jean-Louis DEMAND, Commandant de Police en retraite, domicilié à Haguenau-Marienthal, 6, rue du Rothbach qui siègera à l'annexe de la mairie de Haguenau, salle 12 (1^{er} étage) et y recevra personnellement le public le lundi 7 novembre 2016 (1^{er} jour de l'enquête) de 10 h 00 à 12 h 00 et le lundi 21 novembre 2016 (dernier jour de l'enquête) de 14 h 00 à 16 h 00.

769764200

TOUS LES AVIS

DE LA PRESSE RÉGIONALE, DU
BOAMP, DU JOUE ET PLUS ENCORE.

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS

APPEL D'OFFRES

SAFER ALSACE

Appel de candidatures

La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : Les personnes intéressées pourront obtenir des compléments d'informations au siège de la Safer et devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **09/11/2016** à Safer Alsace, 2 rue de Rome, BP 80036, 67013 SCHILTIGHEIM, tél. 03 88 62 52 90 ou par mail pour les biens situés dans le Bas-Rhin à l'adresse "candidat67@safer-alsace.fr" et pour les biens situés dans le Haut-Rhin à l'adresse "candidat68@safer-alsace.fr". Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.

BALBRONN		
12 0003	FORTH	12 a 85 ca Prés NC
BARR (Toutes parcelles louées sauf bois)		
11 0012	FEYEL	18 a 59 ca Vignes AOC NC
16 0104	ESCHBUEHL	38 a 15 ca Vignes AOC NC
23 0135	BANNHOLZ	14 a 28 ca Vergers NC
*24 0062	SCHERRKESSEL	18 a 42 ca Bois NC
*27 0157	LENKENBACH	6 a 00 ca Bois NC
BERNARDSWILLER (Parcelles louées)		
59 0003	BRIESRAIN	10 a 50 ca Vignes AOC NC
59 0071	BRUEHELMATTEN	5 a 57 ca Prés NC
59 0072	BRUEHELMATTEN	6 a 03 ca Prés NC
60 0026	BRIESRAIN	5 a 69 ca Vignes AOC NC
60 0028	BRIESRAIN	4 a 16 ca Vignes AOC NC
60 0038	BRIESRAIN	6 a 46 ca Vignes AOC NC
60 0052	BRUEHELMATTEN	20 a 54 ca Prés NC
60 0055	BRUEHELMATTEN	17 a 54 ca Prés NC
62 0017	IM REIMMEL	7 a 52 ca Vignes AOC NC
62 0018	IM REIMMEL	4 a 48 ca Vignes AOC NC
62 0019	IM REIMMEL	6 a 23 ca Vignes AOC NC
68 0015	AFFENBERG	4 a 77 ca Vignes AOC NC
68 0016	AFFENBERG	3 a 40 ca Vignes AOC NC
68 0017	AFFENBERG	4 a 34 ca Vignes AOC NC
68 0018	AFFENBERG	7 a 56 ca Vignes AOC NC
68 0019	AFFENBERG	2 a 75 ca Vignes AOC NC
68 0020	AFFENBERG	2 a 82 ca Vignes AOC NC
68 0021	AFFENBERG	5 a 84 ca Vignes AOC NC
68 0091	UNTERAU	9 a 12 ca Prés NC
68 0092	UNTERAU	2 a 85 ca Prés NC
72 0005	IM FAULEN KRITT	6 a 26 ca Prés NC
BLIENSCHWILLER		
08 0164	WOLFSHEISCHENKRITT	11 a 42 ca Vignes AOC Auxerrois NC
08 0252	KIRCHWEG	8 a 38 ca Vignes AOC Riesling NC
08 0423	ROTT	1 a 07 ca Vignes AOC P. Gris NC
08 0424	ROTT	9 a 74 ca Vignes AOC P. Gris NC
BOURG-BRUCHE		
04 0199	PRES DE BRUCHE	9 a 16 ca Prés NC
DIEFFENTHAL		
04 0305	OBERHAGEL	13 a 15 ca Terres AOC NC
EPFIG		
01 0047	BERGGASSE	5 a 43 ca Verger NC
19 0137	FRONHOLZ	7 a 71 ca Prés NC
20 0257	BUEHL	8 a 47 ca Terres NC
25 0254	EICHHOFER WEG	98 ca Terres AOC NC
27 0135	KAEFERAIN	20 a 90 ca Terres NC
GERSTHEIM		
8 0369	HIPSENAU	19 a 70 ca Prés NC
GERTWILLER		
05 0004	GEBREIT	6 a 44 ca Terre AOC NC
HEILIGENSTEIN (Parcelles louées)		
01 0138	A SCHEUER	2 a 87 ca Vignes AOC NC
01 0138	B SCHEUER	5 a 84 ca Vignes AOC NC
01 0139	SCHEUER	3 a 46 ca Vignes AOC NC
01 0140	SCHEUER	3 a 47 ca Vignes AOC NC
01 0141	SCHEUER	12 a 19 ca Vignes AOC NC
01 0156	SCHEUER	10 a 51 ca Vignes AOC NC
01 0199	VILLAGE	3 a 61 ca Sols NC
06 0141	FROESCHENWEIHER	2 a 00 ca Vergers NC
06 0142	FROESCHENWEIHER	7 a 18 ca Vergers NC
07 0016	WEINBERG	5 a 96 ca Vignes AOC NC
07 0019	WEINBERG	6 a 95 ca Vignes AOC NC
08 0123	HEILIGENBERG	7 a 82 ca Vignes AOC NC
08 0124	HEILIGENBERG	12 a 96 ca Vignes AOC NC
11 0299	BERG	2 a 55 ca Vergers NC
11 0335	BERG	7 a 12 ca Vergers NC
MACKENHEIM (Parcelles indivisibles destinées en priorité à l'installation)		

ENQUÊTE

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
VILLE DE MOLSHEIM**

Révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme - Révision du zonage d'assainissement

Par arrêté municipal n°URB/02/2016 du 10 octobre 2016, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme et à la révision du zonage d'assainissement pour une durée de 33 jours consécutifs, du **lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus**.

Les caractéristiques principales du projet sont :
En ce qui concerne la révision du Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme :
• Valoriser et préserver les paysages, les milieux naturels, les espaces boisés, les continuités écologiques ;
• Conserver des coupures vertes avec les communes limitrophes ;
• Protéger la ressource en eau ;
• Prendre en compte les risques présents sur le territoire notamment le risque d'inondation et les risques technologiques ;
• Assurer un développement urbain cohérent et maîtriser à l'intérieur des limites du contournement de la ville et densifier les zones d'activités économiques ;
• Répondre aux besoins en logements quels que soient l'âge, le niveau de ressources et la structure du ménage ;
• Conserver le dynamisme économique de la ville et pérenniser le pôle d'emplois ;
• Préserver les activités agricoles et en particulier la zone AOC, et permettre aux exploitations de se développer ;
• Améliorer les conditions de transport et de déplacements : renforcement du maillage cyclable, accompagner le développement de l'offre ferroviaire, valoriser le TAD.

En ce qui concerne le zonage d'assainissement :
• Mettre en cohérence le zonage d'assainissement avec le projet de PLU.
Au terme de l'enquête, les dossiers éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints aux dossiers d'enquête publique unique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront approuvés :
• en ce qui concerne la révision du POS en PLU, par délibération du conseil municipal ;
• en ce qui concerne le zonage d'assainissement, par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

M. André CHARLIER, Commandant de Police Honoraire a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Richard WAGNER, Commissaire général a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Les pièces du dossier d'enquête publique unique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :
- Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 14h00 à 17h15
- Ainsi que le lundi 12 décembre 2016 de 16h00 à 19h00 (exceptionnellement).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur à la mairie, site 17 place de l'Hôtel de Ville, 67129 MOLSHEIM Cedex. Les observations du public pourront également être faites par voie électronique à l'adresse suivante : urba@molsheim.fr.
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie (salle Bugatti - Aile A) les :
- **lundi 14 novembre 2016 de 8h30 à 11h30**
- **mardi 22 novembre 2016 de 14h00 à 17h00**
- **jeudi 1er décembre 2016 de 8h30 à 11h30**
- **lundi 12 décembre 2016 de 16h00 à 19h00**
- **vendredi 16 décembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.**

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.molsheim.fr>

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la mairie. Le dossier de PLU comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis du Préfet du Bas-Rhin en matière d'environnement est joint au dossier d'enquête publique. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie durant un an après la fin de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune.

L'autorité responsable du projet de révision du POS en PLU est la Commune de MOLSHEIM représentée par son Maire M. Laurent FURST et dont le siège administratif est situé 17 place de l'Hôtel de Ville à 67129 MOLSHEIM CEDEX. Des informations peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme à cette adresse.
L'autorité responsable du projet de révision du zonage d'assainissement est la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, représentée par son Président M. Laurent FURST et dont le siège administratif est situé à 2 route Ecospace à 67129 Molsheim CEDEX. Des informations peuvent être demandées auprès des services techniques de la Communauté de Communes à cette adresse.



CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

MYLOC

Société par actions simplifiée
au capital de 45.000 €
Siège social : 14 rue des Vannes
67120 AVOLSHEIM

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Avolsheim du 12 octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MYLOC.
Forme : société par actions simplifiée.
Siège : 14 rue des Vannes, 67120 AVOLSHEIM.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : Le capital social est de 45.000 € divisé en 4.500 actions de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées.

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger : la location de véhicules poids lourds et utilitaires et toutes prestations commerciales directement et indirectement liées à l'activité de location.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers y compris entre associés, au conjoint, à un ascendant ou un descendant sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Franck SAINT MICHEL demeurant 14 rue des Vannes, 67120 AVOLSHEIM.

Commissaires aux comptes : titulaire : Mme Catherine HEIM LIENHARDT 23 rue du Général de Gaulle, 67520 KIRCHHEIM. Suppléant : Mme Philomène MIEHLE 3 rue des Violettes, 68440 ZIMMERSHEIM.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAVERNE. Pour publication légale, Avocat



Fiduciaire d'Audit et de Consultants Juridiques Fidac
Société d'Avocats - Conseil en droit fiscal
32 rue du 22 Novembre
67080 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 32 14 15 - Fax 03 88 52 07 50

CONSTITUTION

Aux termes des statuts en date du 26/09/2016, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : REVSEGDE.
Forme : société par actions simplifiée.
Capital : 5.000 €.

Siège : 2 rue du Griffon, 67700 GOTTENHOUSE.



CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

SC LOCRI

Société civile au capital de 10.000 €
Siège social : 15 A rue des Alpes
67850 HERRLISHEIM

Avis de constitution

Par acte sous seing privé, en date à HERRLISHEIM du 12 octobre 2016, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SC LOCRI.
Forme sociale : société civile.
Siège social : 15 A rue des Alpes, 67850 HERRLISHEIM.

Objet social : La société a pour objet : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ainsi que la propriété et la gestion de tous biens meubles ; - l'acquisition, la prise à bail, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles.

Durée de la société : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social : Le capital social est de 10.000 €, divisé en 10.000 parts sociales d'un euro chacune, entièrement souscrites.

Est nommé premier gérant : M. Jean-Louis SCHLETZER, demeurant 15 A rue des Alpes, 67850 HERRLISHEIM.

Clause relative aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un tiers étranger qu'avec un agrément des associés représentant les trois quart au moins du capital social.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG. Pour publication légale, Avocat

SCI DE L'ETANG

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 €
18 rue de l'Etang - 67150 HINDISHEIM
RCS STRASBOURG

Avis de constitution

En date du 13 octobre 2016 à STRASBOURG, il a été procédé à la signature des statuts d'une Société Civile Immobilière, possédant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DE L'ETANG.

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Siège social : 18 rue de l'Etang, 67150 HINDISHEIM.

Objet social : - l'acquisition de tous biens immobiliers par tous moyens et notamment par crédit-bail immobilier, en vue de leur gestion et de leur mise en valeur ;

Annonces légales et judiciaires

avec eurolegales.com

Enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Ville de Molsheim

Révision du Plan d'occupation des sols
en vue de sa transformation en Plan local d'urbanisme

Révision du zonage d'assainissement

Par arrêté municipal n° URB/02/2016 du 10 octobre 2016, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme et à la révision du zonage d'assainissement pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus.

Les caractéristiques principales du projet sont :
En ce qui concerne la révision du Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme :

- Valoriser et préserver les paysages, les milieux naturels, les espaces boisés, les continuités écologiques
- Conserver des coupures vertes avec les communes limitrophes
- Protéger la ressource en eau
- Prendre en compte les risques présents sur le territoire notamment le risque d'inondation et les risques technologiques
- Assurer un développement urbain cohérent et maîtriser à l'intérieur des limites du contournement de la ville et densifier les zones d'activités économiques
- Répondre aux besoins en logements quels que soient l'âge, le niveau de ressources et la structure du ménage
- Conserver le dynamisme économique de la ville et pérenniser le pôle d'emplois
- Préserver les activités agricoles et en particulier la zone AOC, et permettre aux exploitations de se développer
- Améliorer les conditions de transport et de déplacements : renforcement du maillage cyclable, accompagner le développement de l'offre ferroviaire, valoriser le TAD

En ce qui concerne le zonage d'assainissement :

Mettre en cohérence le zonage d'assainissement avec le projet de PLU
Au terme de l'enquête, les dossiers éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints aux dossiers d'enquête publique unique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront approuvés :

- en ce qui concerne la révision du POS en PLU, par délibération du conseil municipal ;
- en ce qui concerne le zonage d'assainissement, par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Monsieur André CHARLIER, Commandant de Police Honoraire a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Richard WAGNER, Commissaire général a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier d'enquête publique unique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au Vendredi de 8h15 à 12h et de 14h00 à 17h15

- **Ainsi que le lundi 12 décembre 2016 de 16h00 à 19h00 (exceptionnel-ement)**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie, sise 17 place de l'Hôtel de Ville - 67129 MOLSHEIM Cedex.

Les observations du public pourront également être faites par voie électronique à l'adresse suivante : urba@molsheim.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie (salle Bugatti - Aile A) les :

- lundi 14 novembre 2016 de 8h30 à 11h30
- mardi 22 novembre 2016 de 14h00 à 17h00
- jeudi 1er décembre 2016 de 8h30 à 11h30
- lundi 12 décembre 2016 de 16h00 à 19h00
- vendredi 16 décembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante :

<http://www.molsheim.fr>

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la mairie.

Le dossier de P.L.U comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.

L'avis du Préfet du Bas-Rhin en matière d'environnement est joint au dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie durant un an après la fin de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune.

L'autorité responsable du projet de révision du POS en PLU est la Commune de Molsheim représentée par son Maire Monsieur Laurent FURST et dont le siège administratif est situé 17 place de l'Hôtel de Ville à 67129 MOLSHEIM CEDEX. Des informations peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme à cette adresse.

L'autorité responsable du projet de révision du zonage d'assainissement est la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, représentée par son Président Monsieur Laurent FURST et dont le siège administratif est situé à 2, route Ecospace à 67129 Molsheim CEDEX.

Des informations peuvent être demandées auprès des services techniques de la Communauté de Communes à cette adresse.

775098100

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Le journal « Les Dernières Nouvelles d'Alsace » est officiellement habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Vos contacts :
Tél. : 03 88 21 56 55 - Fax : 03 88 21 56 41 - dnalegales@dna.fr
Et dans toutes nos agences locales.

Selon l'Arrêté du 18 décembre 2015 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,80 € HT pour l'année 2016.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BENFELD

Modification n°1 du Plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du 3 novembre 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme pour une durée de 36 jours consécutifs, du vendredi 9 décembre 2016 au vendredi 13 janvier 2017 inclus.

Les caractéristiques principales du projet sont :
Le PLU de Benfeld est modifié pour permettre la réalisation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage. Dans ce but, un secteur de zone spécifique est créé dans la zone naturelle N.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Daniel BEAUGUITTE, Directeur de projet a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Richard RATINAUD, Colonel de l'Armée de Terre retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 15h00 à 18h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie, sise 3, rue du Château - 67230 BENFELD.

Les observations du public pourront également être faites par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@ville-de-benfeld.fr
L'objet du message devra comporter la mention " Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur "

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- **Vendredi 9 décembre 2016, de 9h00 à 11h30**
- **Mercredi 21 décembre 2016, de 15h00 à 18h00**
- **Vendredi 13 janvier 2017, de 15h00 à 18h00**

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.benfeld.fr/>
Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la fin de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune.

L'autorité responsable du projet de modification du PLU est la commune de Benfeld représentée par son Maire Monsieur Jacky WOLFARTH et dont le siège administratif est situé 3, rue du Château à 67230 BENFELD. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

775103600



Préfet du Bas-Rhin

Direction des Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement et des Procédures Publiques
Tél : 03 88 21 62 15

AVIS

Abrogation de la carte communale de SCHALKENDORF

La carte communale de SCHALKENDORF a été abrogée conjointement par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Hanau en date du 22 septembre 2016 et par arrêté préfectoral en date du 10 novembre 2016.

L'arrêté préfectoral et la délibération du conseil communautaire seront affichés pendant un mois en mairie.

775714100

Vie des Sociétés

AVIS

CAPITAL SOCIAL
ehealth-live SAS
au capital de 1.000 €
27, rue de l'Afrique - 67000 Strasbourg
823631007 RCS Strasbourg

Aux termes de l'AGE en date du 15/11/2016, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1.000 € à 600.000 €. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg.

775813900

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PAUBIS
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 4, rue Domaine de l'Ill - 67400 Illkirch
Objet : la prise et la gestion de participation dans toutes sociétés et groupements, la gestion, la direction et l'animation commerciale, financière, juridique et administrative des sociétés et entreprises dans lesquelles elle détient des participations et plus généralement la réalisation de toutes prestations au profit de ces structures.
Durée : 99 ans
Capital : 10.000 euros
Gérance : Bérengère BILORE, demeurant 4, Domaine de l'Ill - 67400 Illkirch
Immatriculation : au RCS de Strasbourg

775537400

Avis d'appel d'offre

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marchés de travaux

Maître d'ouvrage :

Commune de Grendelbruch
Place de la Mairie - 67190 GRENDELBRUCH
Tél. 03 88 97 40 79 - courriel : mairie.grendelbruch@wanadoo.fr

Objet :
Marchés de travaux pour le projet de restructuration de l'école communale de Grendelbruch

Lieu d'exécution des prestations : 1, route de Schirmeck - 67190 Grendelbruch

Caractéristiques principales / documents :
L'ensemble des documents relatifs à la consultation sont disponibles sur le site Alsace Marché Public ou en mairie (voir coordonnées maître d'ouvrage). Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Refus des variantes.

Durée d'exécution :
7 mois à compter de la notification du marché (hors période de préparation)

Cautionnement ou garanties exigées : Se reporter au dossier de consultation

Conditions de participation / critères de sélection : Se reporter au dossier de consultation

Unité monétaire utilisée : Euro (€)
Procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : Lundi 5 décembre 2016 à 14 h (courrier postal en recommandé, remise en mairie ou sur le site des marchés publics)

Date d'envoi à la publication : Mardi 15 novembre 2016

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix - BP51 038 - 67070 Strasbourg Cedex

Renseignements relatifs aux lots :

- Lot 03 Démolitions
- Lot 04 Gros-œuvre / Structures métalliques
- Lot 05 Charpente bois
- Lot 06 Menuiseries extérieures bois / Stores
- Lot 07 Electricité
- Lot 08 Chauffage / Ventilation
- Lot 09 Sanitaires / Assainissement
- Lot 10 Doublages / Cloisons / Faux-plafonds
- Lot 11 Menuiseries Intérieures / Mobilier
- Lot 12 Carrelage / Faïence
- Lot 13 Sols Linoléum

Liste des tranches optionnelles :

- Lot 03 Démolitions : TO1 Sols classes maternelle rdc - TO2 Sols salle activité/repos
- Lot 04 Gros-œuvre : TO1 Barrières anti-remontées capillaires
- Lot 05 Charpente Bois : TO1 Sols classes maternelle rdc - TO2 Sols salle activité/repos
- Lot 06 Men. Ext. / Stores : TO1 : Stores Intérieures
- Lot 08 Chauffage / Ventil. : TO1 Dépose I transport / chaudière
- Lot 09 Sanitaires / Ass. : TO1 Evier double bac et égouttoir
- Lot 11 Men. Intérieures : TO1 Mobilier complémentaire
- Lot 13 Sols Linoléum : TO1 Sols classes maternelle rdc - TO2 Sols salle activité/repos

Le Maire
Jean-Philippe KAES
775829000



SAINTE-BARBE



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Procédure adaptée - AAPC 256

Maître d'ouvrage :

SAS SAINTE BARBE - 2, Huchet - BP 70 031 - 57801 Freyming-Merlebach Cedex

Objet du contrat :
Réhabilitation extérieure de 18 logements avec accessibilité PMR

Lieu d'exécution : 1-2-3, rue des Chènes à MORSBACH

Modalités d'attribution : Lots séparés

Conditions de participation : Toutes les modalités et conditions de participation détaillées sont indiquées dans le règlement de la consultation. Retrait du dossier de consultation gratuitement ;

www.marches-securises.fr - Après identification
Identifiant DCE : SA-Ste-Barbe-SNI_57_20161114W2_01 en format papier à vos frais auprès de : REPROGRAPHIC : 03 87 66 41 26

commande par fax au 03 87 62 22 11 ou via le site internet : www.reprographic.fr

Date limite de réception des propositions chiffrées : 07/12/2016
Date d'envoi à la publication : 16/11/2016

775970300

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Communauté de communes de la Plaine du Rhin

Procédure Adaptée

1) Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes de la Plaine du Rhin
3, rue Principale - 67930 BEINHEIM - Tél. : 03 88 53 08 20

2) Objet du marché :
Voirie à Niederroedern - Route de Wintzenbach

Déblais trottoirs 720 m³
Remblais 520 m³
Bordures caniveaux 800 ml

Bouche d'égout 10 U
Collecteur diamètre 400 113 ml
Enrobés chaussée 30 T
Enrobés trottoirs 1150 m²

3) Mode de passation :
Procédure adaptée suivant l'article 27 du décret n° 2016-360.

4) Retrait des dossiers de consultation :
Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site <https://alsacemarchespublics.eu>

Sur demande écrite il peut être envoyé au demandeur.

5) Date limite de réception des offres : Jeudi 8 décembre 2016 à 11 heures.

6) Critères de sélection des offres :
Offre la plus avantageuse sur le plan économique, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation.

7) Négociation :
L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les offres économiquement les plus avantageuses après analyse initiale.

8) Conditions de remise des offres : Le dossier complété peut être remis en ligne sur le site <https://alsacemarchespublics.eu>, ou adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé contre récépissé, en précisant sur l'enveloppe la désignation de la consultation et le ou les numéros des lots auxquels elle est destinée, à : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin 3 rue Principale - 67930 BEINHEIM.

9) Date d'envoi de l'avis à la publication : 16 novembre 2016.

Le Président
Bernard HENTSCH

776016600



Confiez vos publications légales et judiciaires aux DNA,
un journal de grande diffusion

ENQUÊTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

VILLE DE MOLSHEIM

Révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme - Révision du zonage d'assainissement

Par arrêté municipal n°URB/02/2016 du 10 octobre 2016, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme et à la révision du zonage d'assainissement pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- Valoriser et préserver les paysages, les milieux naturels, les espaces boisés, les continuités écologiques ;
- Conserver des coupures vertes avec les communes limitrophes ;
- Protéger la ressource en eau ;
- Prendre en compte les risques présents sur le territoire notamment le risque d'inondation et les risques technologiques ;
- Assurer un développement urbain cohérent et maîtriser à l'intérieur des limites du contournement de la ville et densifier les zones d'activités économiques ;
- Répondre aux besoins en logements quels que soient l'âge, le niveau de ressources et la structure du ménage ;
- Conserver le dynamisme économique de la ville et pérenniser le pôle d'emplois ;
- Préserver les activités agricoles et en particulier la zone AOC, et permettre aux exploitations de se développer ;
- Améliorer les conditions de transport et de déplacements ;
- Renforcement du maillage cyclable, accompagner le développement de l'offre ferroviaire, valoriser le TAD.

En ce qui concerne le zonage d'assainissement : • Mettre en cohérence le zonage d'assainissement avec le projet de PLU.

Au terme de l'enquête, les dossiers éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints aux dossiers d'enquête publique unique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront approuvés : • en ce qui concerne la révision du POS en PLU, par délibération du conseil municipal ; • en ce qui concerne le zonage d'assainissement, par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

M. André CHARLIER, Commandant de Police Honoraire a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Richard WAGNER, Commissaire général a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Les pièces du dossier d'enquête publique unique ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 14h00 à 17h15
- Ainsi que le lundi 12 décembre 2016 de 16h00 à 19h00 (exceptionnellement).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur à la mairie, sise 17 place de l'Hôtel de Ville, 67129 MOLSHEIM Cedex. Les observations du public pourront également être faites par voie électronique à l'adresse suivante : urba@molsheim.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie (salle Bugatti - Aile A) les :

- **lundi 14 novembre 2016 de 8h30 à 11h30**
- **mardi 22 novembre 2016 de 14h00 à 17h00**
- **jeudi 1er décembre 2016 de 8h30 à 11h30**
- **lundi 12 décembre 2016 de 16h00 à 19h00**
- **vendredi 16 décembre 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.**

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.molsheim.fr>

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la mairie.

Le dossier de PLU comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis du Préfet du Bas-Rhin en matière d'environnement est joint au dossier d'enquête publique. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie durant un an après la fin de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune.

L'autorité responsable du projet de révision du POS en PLU est la Commune de MOLSHEIM représentée par son Maire M. Laurent FURST et dont le siège administratif est situé 17 place de l'Hôtel de Ville à 67129 MOLSHEIM CEDEX. Des informations peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme à cette adresse.

L'autorité responsable du projet de révision du zonage d'assainissement est la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, représentée par son Président M. Laurent FURST et dont le siège administratif est situé à 2 route Espace à 67129 Molsheim CEDEX. Des informations peuvent être demandées auprès des services techniques de la Communauté de Communes à cette adresse.

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES

Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

SCI FONDERIE

Société civile immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social : 1 Square d'Helsinki
67610 LA WANTZENAU

Avis de constitution

Par acte sous seing privé, en date à LA WANTZENAU du 4 novembre 2016, enregistré au SIE de STRASBOURG-EST, le 8 novembre 2016, Bordereau n° 2016 / 1528, Case n° 11, Ext. 15207, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCI FONDERIE.

Forme sociale : société civile immobilière.

Siège social : 1 square d'Helsinki, 67610 LA WANTZENAU.

Objet social : La société a pour objet : - l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ainsi que la propriété et la gestion de tous biens meubles.

Durée de la société : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social : Le capital social est de 1.000 €, divisé en 1.000 parts sociales d'un euro chacune, entièrement souscrites.

Est nommé premier gérant : M. Freddy NAEGELY, demeurant 1 Square d'Helsinki, 67610 LA WANTZENAU.

Clause relative aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un tiers étranger qu'avec un agrément des associés représentant les trois quart au moins du capital social.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG. Pour publication légale, Avocat

SC JULIAUME

Société civile au capital de 1.000 €
Siège social : 4 rue des Lys
67201 ECKBOSHEIM

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ECKBOLSHEIM du 19 octobre 2016, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SC JULIAUME.
Forme sociale : société civile.

BVG 67

Par acte sous seing privé en date du 6 novembre 2016, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BVG 67.
Forme : société par actions simplifiée.
Capital : 7.500 €.

Siège : 6 route de Strasbourg, 67400 ILL-KIRCH-GRAFFENSTADEN.

Objet : La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance, d'un fonds de commerce de vente de produits de beauté et de pratique de soins esthétiques ; - Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ledites activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 années.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 16 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Président : Mme Adeline MILLET épouse NGUYEN demeurant 17 rue du Muscat, 68250 PFAFFENHEIM.

Immatriculation : au RCS de STRASBOURG. Pour avis



Fiduciaire d'Audit et de Consultants Juridiques Fidac
Société d'Avocats - Conseil en droit fiscal
32 rue du 22 Novembre
67080 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 32 14 15 - Fax 03 88 52 07 50

CONSTITUTION

Aux termes des statuts en date du 25/10/2016, il a été constituée une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : KIEFFER AEROGOMMAGE.

Forme : société par actions simplifiée.

Capital : 2.000 €.

Siège : 67240 GRÈS, 14 rue Principale.
Objet : travaux de traitement de surface par aérogommage (décapage et nettoyage naturel et écologique utilisant la basse pression à l'aide d'abrasifs 100 % naturels) sur tout type de supports intérieurs et extérieurs.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société.

LEBLOND PASSION ULM

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : 61 Chemin Long
67500 HAGUENAU

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à HAGUENAU du 03/11/2016, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : LEBLOND PASSION ULM.

Siège : 61 Chemin Long, 67500 HAGUENAU.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.000 €.

Objet : Baptême de l'air ULM, négoce d'articles non réglementés, la formation de pilotes, photographie aérienne, largage de parachutistes, épandage agricole, toute activité s'y rattachant directement ou indirectement.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Patrice LEBLOND, demeurant 61 Chemin Long à 67500 HAGUENAU.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG. Pour avis, le Président

SCI DIVISION LECLERC

Société civile immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social : 69 rue des Grandes Arcades
67000 STRASBOURG
RCS STRASBOURG

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière.

Dénomination : SCI DIVISION LECLERC.

Siège social : 69 rue des Grandes Arcades, 67000 STRASBOURG.

Objet : La société a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens ou droits immobiliers et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, sans lui faire perdre son caractère civil.

Durée : 99 années.

Capital : 1.000 €.

Gérance : M. Damien DELALLEAU demeurant 8 rue Lambaréné, 67400 ILL-KIRCH-GRAFFENSTADEN.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre

LEOCARMA

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
32 rue du Canal - 67390 ARTOLSHEIM

Constitution

Par acte sous seing privé en date du 27 septembre 2016, il a été constituée une société par actions simplifiée "LEOCARMA".

Capital social : 1.000 €.

Objet : La société a pour objet toutes activités de commerce de détail de tous articles ou produits de prêt à porter, bijoux fantaisies, accessoires de mode, maroquinerie, par tout moyen, notamment, par internet, plus généralement le commerce de détail de tous produits non alimentaires pour satisfaire aux besoins de la personne.

Siège social : 32 rue du Canal, 67390 ARTOLSHEIM.

Transmission des actions : toute cession d'actions est soumise à l'agrément de l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des associés présents.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

Est nommée comme Président de la société, Mme Carmen SCHWOERER, demeurant à 67390 ARTOLSHEIM, 32 rue du Canal.

La durée de la société est fixée à 99 années à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Pour avis, le Président

SL MANUTENTION

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Hoerdt en date du 09/11/2016, il a été constituée une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SL MANUTENTION.

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.

Capital : 1.000 € divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune entièrement libérées.

Siège social : 6 A rue de l'Industrie, 67720 HOERDT.

Objet : La sous-traitance d'heures de manutention, la location de nacelle et de tous autres matériels.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Mme Laila SCHOENACKER domiciliée 6 rue Wendelin Rihel, 67500 HAGUENAU.

Modalités des décisions collectives : Tout associé à la date de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmissions des actions : Les actions ne peuvent être cédées sauf entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés présents ou représentés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG.